Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260423-2026_13-DE

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 17/04/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 14

Présents : M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, M. Yves JOUIN, Mme Awen LE CHAPELAIN, Mme Elisabeth PICHELIN, Mme Ingrid RÉGENT, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO, Mme Béatrice GREFF, M. François COGGIOLA, Mme Dominiqe MAMOU.

Absents : M. Jonathan ALFONSO, Mme Gwendoline TUAL, M. Christophe BOISDRON et M. François ROBERT.

Pouvoirs : Mme Gwendoline TUAL a donné pouvoir à M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Christophe BOISDRON a donné pouvoir à M. Philippe GAIN et M. François ROBERT a donné pouvoir à Mme Dominique MAMOU.

Secrétaire de séance : M. Yves JOUIN

N°13/2026 – Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La Commune du HÉZO,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L123-6, R123-7 et R123-8,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux en date du 22 mars 2026,

Considérant la nécessité de désigner les membres des commissions communales,

Considérant la candidature de Mmes Béatrice GREFF, Awen LE CHAPELAIN, Gwendoline TUAL et de Dominique MAMOU,

Considérant la volonté des membres du conseil municipal de procéder à un vote global à main levée,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- D'approuver la désignation de 5 membres élus au sein du conseil municipal et de 4 membres non élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS,

- D'approuver la liste ci-dessous des membres élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :

	Les membres du conseil municipal désignés
1	Philippe GAIN, Président de plein droit
2	Béatrice GREFF
3	Awen LE CHAPELAIN
4	Gwendoline TUAL
5	Dominique MAMOU

- Dit que les membres non élus au sein du conseil d'administration seront nommés par arrêté du maire.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Philippe GAIN

Le secrétaire de séance,
Yves JOUIN